

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7351**

concernant l'émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** la Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

**ATTENDU** la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet (annexe 1);

**ATTENDU** la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 418-CE-3375 de la commission des études du 5 septembre 2024 (annexe 2);

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Diane Richard, appuyée par Thaïs Dubé-Bédard,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ÉMETTRE** les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7352**

concernant le rapport sur l'application du *Règlement visant la création d'un environnement sans fumée*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* qui prévoit que les établissements d'enseignement universitaire doivent faire rapport à leur conseil d'administration, aux deux (2) ans, sur l'application de leur politique concernant la lutte contre le tabagisme;

**ATTENDU** le *Règlement visant la création d'un environnement sans fumée* de l'UQO;

**ATTENDU** la présentation au conseil d'administration du rapport 2024 de l'UQO concernant l'application du *Règlement visant la création d'un environnement sans fumée*;

**ATTENDU** l'article 5.1 de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* qui prévoit que le rapport des établissements universitaires sur l'application de leur politique concernant la lutte contre le tabagisme doit être transmis au ministre de la Santé et des Services sociaux dans les 60 jours suivant son dépôt au conseil d'administration;

**ATTENDU** les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Diane Richard, appuyée par Thaïs Dubé-Bédard,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE PRENDRE CONNAISSANCE** du rapport 2024 de l'UQO concernant l'application du *Règlement visant la création d'un environnement sans fumée*;

**D'AUTORISER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources à envoyer au ministre de la Santé et des Services sociaux le rapport 2024 de l'UQO concernant l'application du *Règlement visant la création d'un environnement sans fumée*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7353**

concernant la modification d'un virement interfonds discrétionnaire pour réfection et réparation aux résidences

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475e réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

**ATTENDU** l'article 56 du *Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais*;

**ATTENDU** la résolution 411X-CA-6264 de la réunion du conseil d'administration du 27 août 2018 qui permettait un virement pour la réfection des toitures des maisons de ville;

**ATTENDU** le montant résiduel non dépensé de 58 764 \$ de ce virement interfonds discrétionnaires;

**ATTENDU** des travaux de réfection et réparation nécessaires aux résidences;

**ATTENDU** la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Diane Richard, appuyée par Thaïs Dubé-Bédard,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la modification concernant le solde de 58 764 \$ d'un virement interfonds discrétionnaire datant de 2017-2018 pour l'affecter à la réfection et réparation des résidences.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**RÉSOLUTION 475-CA-7354**

Concernant la nomination d'un membre au Comité d'éthique de la recherche.

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** que l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration ;

**ATTENDU** que le CER de l'UQO est un comité désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du Code Civil du Québec, et qu'il doit, à ce titre se conformer aux exigences édictées dans l'Avis sur les conditions d'exercice des CER désignés ;

**ATTENDU** l'article 2 de l'Avis qui prévoit que la présence d'une personne spécialisée en éthique est une exigence minimale de composition du comité d'éthique ;

**ATTENDU** que la présence d'une personne spécialisée en éthique fait partie des exigences du quorum du CER désigné, et ce, pour toutes les rencontres en comité plénier ;

**ATTENDU** que la nature des représentations exigées par le ministre doit être respectée dans tous les cas ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité d'éthique de la recherche (annexe 1) ;

**ATTENDU** L'article 11 de l'Avis qui précise que tout changement à la composition du CER doit faire l'objet d'un avis au ministre de la Santé et des Services sociaux ;

**ATTENDU** la fin de mandat de madame Valérie lebel, à titre de personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CÉR, en date du 1<sup>er</sup> août 2024.

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de Diane Richard, appuyée par Thaïs Dubé-Bédard,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** la personne suivante au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre substitut possédant une expertise en éthique, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 24 septembre 2024 au 23 septembre 2027 :

- Sébastien Landry

**D'INFORMER** le ministre de la Santé et des Services sociaux du départ de la personne suivante à titre de personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CÉR, et ce en date du 1<sup>er</sup> août 2024 ;

- Valérie Lebel

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

- \_\_\_\_\_

- La secrétaire générale,  
Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7355**

concernant l'approbation de virements interfonds discrétionnaires de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour l'exercice financier 2023-2024

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** les articles 57.5 a) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais ;

**ATTENDU** l'article 6 du Règlement général 7 de l'Université du Québec « États financiers » ;

**ATTENDU** la confirmation des calculs définitifs des subventions octroyées à l'UQO émise par le MES pour l'exercice financier 2023-2024 ;

**ATTENDU** la préparation des états financiers et le surplus déterminé au fonds de fonctionnement par le Service des finances pour l'exercice financier 2023-2024 ;

**ATTENDU** la pertinence de procéder à des virements interfonds discrétionnaires ;

**ATTENDU** les projets et les priorités de développement de l'UQO ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Manel Kammoun, appuyée par Thaïs Dubé-Bédard,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** les virements interfonds discrétionnaires suivants pour l'exercice financier 2023-2024 :

- Ressources informationnelles : 300 000\$
- Achat de mobiliers et équipements : 165 000 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7356**

concernant l'approbation des états financiers de l'exercice financier 2023-2024.

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** l'article 45 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

**ATTENDU** l'article 6 c) du *Règlement général 7 de l'Université du Québec* : « *Organisation administrative de l'Université du Québec* »;

**ATTENDU** l'article 4.7.4 du manuel de conversion du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) concernant les virements interfonds, lesquels doivent faire l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration;

**ATTENDU** l'article 94 du *Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais* qui établit les pouvoirs du comité d'audit externe ;

**ATTENDU** le rapport de l'auditeur indépendant concernant les états financiers de l'Université, au 30 avril 2024 ;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité d'audit externe, suite à sa rencontre et ses discussions avec l'auditeur indépendant ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Manel Kammoun, appuyée par Alexandre Mathieu,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** les états financiers de l'Université du Québec en Outaouais au 30 avril 2024 (annexe 1) ;

**D'APPROUVER** les virements interfonds tel que présenté à l'état de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé le 30 avril 2024 ;

**DE MANDATER** la rectrice et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, lesdits états financiers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7357**

concernant l'approbation de la liste des projets financés par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2024-2025

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

**ATTENDU** l'article 56 du *Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais*;

**ATTENDU** une lettre datée du 31 juillet 2024 reçue du ministère de l'Enseignement supérieur annonçant le niveau d'investissement pour 2024-2025;

**ATTENDU** la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Vincent Beauséjour, appuyée par Manel Kammoun,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2024-2025 :

• Enveloppe de réaménagement	462 667 \$
• Enveloppe de rénovation	7 760 215 \$
• Prise en charge du déficit du maintien des actifs	45 921 \$
	<b>8 268 803 \$</b>
• Renouvellement du parc mobilier	196 028 \$
• Ressources informationnelles	551 976 \$
• Sécurité de l'information	150 000 \$
• Projets FCI	634 601 \$
• Projets FQRNT	9 557 \$
• Résidences (nouvelle initiative)	370 252 \$
<b>TOTAL</b>	<b><u>10 181 217 \$</u></b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7358**

concernant l'approbation du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2023-2024.

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475e réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint- Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** l'article 6.3 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* pour l'année universitaire 2023-2024 « Autres renseignements financiers à transmettre au Ministère »;

**ATTENDU** la demande du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) d'obtenir une autorisation du conseil d'administration pour le SIFU;

**ATTENDU** que le SIFU présente les mêmes données que les états financiers, mais dans un format prescrit par le MES;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Murielle Laberge, appuyée par Simon Pierre Parfait Essounga,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) pour l'exercice financier 2023-2024 (annexe 1);

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit Rapport.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 475-CA-7359

concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2024-2025.

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475e réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** le plan des effectifs au 24 septembre 2024 (annexe 1);

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance.

Sur proposition de Murielle Laberge, appuyée par Adel El Zaïm,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** les modifications au plan des effectifs pour l'année 2023-2024, tel que déposé en annexe 1, comprenant les modifications suivantes :

**Au 24 septembre 2024:**

1. **Reclassification** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'adjointe administrative (#B0147) pour un (1) poste bureau du personnel de soutien d'adjointe administrative à la direction au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation à Saint-Jérôme;
2. **Abolition** d'un (1) poste bureau de commis de bibliothèque (#B0093) au Service de la bibliothèque à Gatineau;
3. **Abolition** d'un (1) poste à temps partiel de professionnel (0,6) (#P0146) de bibliothécaire au Service de la bibliothèque à Saint-Jérôme;
4. **Création** d'un (1) poste à temps complet de professionnel de bibliothécaire au Service de la bibliothèque à Saint-Jérôme;
5. **Création** d'un (1) poste à temps complet de professionnel de coordonnatrice ou coordonnateur aux Services aux étudiants (SAÉ) à Gatineau;
6. **Création** d'un (1) poste à temps complet de personnel de soutien de technicienne ou technicien en travaux pratiques aux Services aux étudiants (SAÉ) à Saint-Jérôme;
7. **Création** d'un (1) poste à temps complet de spécialiste en sciences de l'éducation au Centre de soutien et d'innovation de pédagogie universitaire (CSIPU) à Saint-Jérôme;
8. **Création** d'un (1) poste à temps complet de professionnel de réalisatrice ou réalisateur au Centre de soutien et d'innovation de pédagogie universitaire (CSIPU) à Gatineau;
9. **Création** de deux (2) postes à temps complet de professionnel de spécialistes en sciences de l'éducation au Centre de soutien et d'innovation de pédagogie universitaire (CSIPU) à Gatineau;
10. **Création** d'un (1) poste à temps complet de professionnel d'analyste de l'informatique au Centre de soutien et d'innovation de pédagogie universitaire (CSIPU) à Gatineau.

**À titre informatif, voici quelques modifications de titres d'emploi, qui ne viennent pas modifier le plan des effectifs:**

- Modification du titre d'emploi du poste de chargée ou chargé de projet en développement et en formation continue (P0032) pour conseillère ou conseiller aux relations internationales (titre non officiel) à la Direction des affaires internationales à Gatineau;
- Modification du titre d'emploi du poste d'analyste de données (P0008) pour agente ou agent de recherche à l'analyse de données institutionnelles (titre non officiel) au Rectorat;

- Modification du titre d'emploi du poste d'édimestre (P0049) pour responsable des médias sociaux (titre non officiel) à la Direction des communications et du recrutement;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 475-CA-7360**

Concernant les modifications à *la politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475e réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30, au campus de Saint-Jérôme sis au 5, rue Saint-Joseph à Saint-Jérôme à la salle J-0105 et par visioconférence.

**ATTENDU** le projet de modification de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* (annexes 3 et 4) ;

**ATTENDU** la résolution 418-CE-3377 adoptée par la commission des études lors de sa réunion du 5 septembre 2024 (annexe 5) ;

**ATTENDU** les explications de la vice-présidente du Comité d'éthique de la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Adel El Zaïm  
Appuyée par Manel Kammoun

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le projet révisé de *la politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*;

**D'AUTORISER** l'entrée en vigueur, le 24 septembre 2024, des modifications à *la politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Sophie Ouellet

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 475-CA-7361**

concernant les recommandations à l'Assemblée des gouverneurs relativement aux critères de sélection ainsi qu'à l'étendue et à la durée de la consultation pour le renouvellement du mandat de la rectrice de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), madame Murielle Laberge

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** le décret gouvernemental n° 196-2020, en date du 18 mars 2020, nommant madame Murielle Laberge à titre de rectrice de l'UQO pour un premier mandat de cinq ans commençant le 30 mars 2020 et se terminant le 29 mars 2025;

**ATTENDU** que la rectrice de l'UQO, madame Murielle Laberge, sollicite un renouvellement de mandat, tel qu'il appert de l'avis au même effet qu'elle a adressé au président de l'Université du Québec, monsieur Alexandre Cloutier;

**ATTENDU** l'article 38 de la *Loi sur l'Université du Québec* qui stipule que le recteur ou la rectrice est nommé·e pour une période de cinq (5) ans par le gouvernement sur la recommandation de l'Assemblée des gouverneurs, après consultation de l'université constituante, de son corps professoral et des groupes ou associations déterminés par règlement de l'Assemblée des gouverneurs;

**ATTENDU** les obligations du conseil d'administration de l'Université découlant du *Règlement général 11* de l'Université du Québec « Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement de l'Université du Québec » en matière de recommandations à l'Assemblée des gouverneurs en regard du processus et des modalités de renouvellement de mandat;

**ATTENDU** les explications du président et de la secrétaire générale;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Marie-Josée Bourget, appuyée par Alexandre Mathieu,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** à l'Assemblée des gouverneurs :

1. *De consulter les personnes suivantes à titre individuel :*

- Les personnes embauchées par l'UQO à titre de professeur·e et qui n'occupent pas par ailleurs une fonction de direction d'enseignement et de direction de recherche;
- Les personnes chargées de cours inscrites sur la liste de pointage au 29 mai 2024 et qui ne siègent pas à la commission des études et au conseil d'administration;
- Les personnes occupant une fonction de direction d'enseignement ou de recherche, soit le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, la doyenne des études, le doyen de la gestion académique, le doyen de la recherche, les directeurs et directrices de département, les directeurs et directrices de module, les responsables de programmes de cycles supérieurs et d'unités de recherche;

- Les cadres supérieurs et les cadres, à l'exclusion des personnes consultées à titre de personnes occupant une fonction de direction d'enseignement ou de recherche;
  - Les autres personnes siégeant à la commission des études et au conseil d'administration.
2. *De consulter, en plus de celles identifiées ci-dessus, les personnes représentant les groupes suivants :*
- Association des cadres de l'UQO;
  - Association du personnel administratif de l'UQO;
  - Association générale des étudiants et étudiantes de l'UQO;
  - Fondation de l'UQO ainsi que les diplômés et diplômées de l'UQO;
  - Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO;
  - Syndicat des étudiantes et étudiants salarié·es de l'UQO;
  - Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO;
  - Syndicat du groupe professionnel de l'UQO;
  - Syndicat du personnel de soutien de l'UQO.
3. *Concernant la durée et la période de consultation :*
- De recommander une consultation d'un maximum de 20 jours ouvrables, et de confier au comité de sélection le soin de déterminer la période à l'intérieur de laquelle cette consultation doit s'effectuer.
4. *De retenir, entre autres, les critères de sélection suivants :*
- a) Une formation universitaire de troisième cycle;
  - b) Avoir déjà occupé un poste de professeur dans une université;
  - c) Une très bonne connaissance des systèmes universitaires québécois et canadien, du réseau de l'Université du Québec et des réseaux gouvernementaux ainsi qu'un sens politique et crédibilité dans ces milieux;
  - d) Leader ayant un esprit stratégique, rassembleur et visionnaire;
  - e) Une vision claire, riche et nuancée du développement de l'institution et une capacité d'assurer la mise en œuvre de la planification stratégique 2022-2026 ;
  - f) Un grand sens politique et une connaissance approfondie des territoires desservis par l'UQO ainsi que des défis spécifiques liés à ces régions, et la volonté et l'habileté de développer des relations constructives et des partenariats porteurs;
  - g) Excellente communicatrice ou excellent communicateur et capacité à participer au rayonnement et à la notoriété de l'UQO;
  - h) Une sensibilité aux dimensions humaines et sociales des problématiques et une propension à les considérer dans la prise de décision;
  - i) Une aptitude à guider, mobiliser et inspirer la communauté universitaire et à favoriser la synergie des diverses composantes de l'Université;
  - j) Une expérience et une habileté reconnues de gestionnaire rigoureuse. des ressources financières, humaines ainsi que de projets d'envergure

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7362**

concernant la désignation de deux (2) personnes de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) au Comité de sélection institué en vertu du *Règlement général 11* de l'Université du Québec, en vue de la demande de renouvellement de mandat de la rectrice de l'UQO, madame Murielle Laberge

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** le décret gouvernemental n° 196-2020, en date du 18 mars 2020, nommant madame Murielle Laberge à titre de rectrice de l'UQO pour un premier mandat de cinq ans commençant le 30 mars 2020 et se terminant le 29 mars 2025;

**ATTENDU** le *Règlement général 11* de l'Université du Québec «*Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement de l'Université du Québec*» qui définit les modalités et les procédures relatives aux différentes étapes du processus menant au renouvellement de mandat d'un recteur ou d'une rectrice d'une constituante de l'Université du Québec;

**ATTENDU** que la rectrice sollicite un renouvellement de mandat et que cette demande déclenche automatiquement la formation d'un comité de sélection, conformément à l'article 2 dudit règlement;

**ATTENDU** que le conseil d'administration de l'UQO doit désigner, conformément à l'article 3 dudit règlement, deux (2) personnes appelées à siéger au comité de sélection;

**ATTENDU** les explications du président et de la secrétaire générale;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Diane Richard, appuyée par Adel El Zaïm,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** Ahmed Lakhssassi et Patrick Duguay à titre de membres représentant l'UQO au sein du comité de sélection constitué en vertu du *Règlement général 11* de l'Université du Québec, à la suite de la demande de renouvellement de mandat de la rectrice de l'UQO, madame Murielle Laberge.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7363**

concernant la désignation d'une personne issue des groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, en vue de siéger au conseil d'administration de l'UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** l'article 54 du *Règlement général* concernant la composition du conseil d'administration;

**ATTENDU** la démission de madame Mélanie Gosselin, le 1<sup>er</sup> mars 2024;

**ATTENDU** les appels de candidatures effectués par le Secrétariat général de l'UQO;

**ATTENDU** les candidatures reçues à la suite aux appels de candidatures;

**ATTENDU** les rencontres du comité de désignation des membres du conseil d'administration, le 25 mars 2024 et le 13 août 2024;

**ATTENDU** la recommandation du comité de désignation;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par Diane Richard,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** à la rectrice la candidature de monsieur Patrick Drolet, chef des opérations et de l'innovation chez Portage Cybertech, pour siéger au conseil d'administration de l'UQO à titre de membre socio-économique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7364**

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Diane Dubeau.

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que madame Diane Dubeau est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024;

**ATTENDU** la contribution de madame Diane Dubeau à la communauté universitaire à titre de professeure depuis le 1<sup>er</sup> juin 1991;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Murielle Laberge, appuyée par Manel Kammoun,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Diane Dubeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7365**

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jacques-Bernard Gauthier.

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que monsieur Jacques-Bernard Gauthier est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024;

**ATTENDU** la contribution de monsieur Jacques-Bernard Gauthier à la communauté universitaire à titre de professeur depuis le 17 août 1998;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Murielle Laberge, appuyée par Manel Kammoun,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jacques-Bernard Gauthier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7366**

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Christiane Guay.

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475e réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que madame Christiane Guay est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024;

**ATTENDU** la contribution de madame Christiane Guay à la communauté universitaire à titre de professeure depuis le 27 juin 2006;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Murielle Laberge, appuyée par Manel Kammoun,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Christiane Guay.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7367**

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Pierre-Paul Morin.

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475e réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que monsieur Pierre-Paul Morin est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024;

**ATTENDU** la contribution de monsieur Pierre-Paul Morin à la communauté universitaire à titre de professeur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2001;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Murielle Laberge, appuyée par Manel Kammoun,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Pierre-Paul Morin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7368**

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Isabelle St-Pierre.

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475e réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que madame Isabelle St-Pierre est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024;

**ATTENDU** la contribution de madame Isabelle St-Pierre à la communauté universitaire à titre de professeure depuis le 3 janvier 2012;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Murielle Laberge, appuyée par Manel Kammoun,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Isabelle St-Pierre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7369**

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Yolaine Bourget.

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que madame Yolaine Bourget est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024;

**ATTENDU** la contribution de madame Yolaine Bourget à la communauté universitaire à titre d'agente de soutien administratif au service aux étudiants depuis le 3 mai 2017;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Murielle Laberge, appuyée par Manel Kammoun,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Yolaine Bourget.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7370**

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Céline Paquette.

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que madame Céline Paquette est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024;

**ATTENDU** la contribution de madame Céline Paquette à la communauté universitaire à titre de conseillère d'orientation professionnelle depuis le 4 août 2003;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Murielle Laberge, appuyée par Manel Kammoun,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Céline Paquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7371**

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Diane Richard.

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que madame Diane Richard est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024;

**ATTENDU** la contribution de madame Diane Richard à la communauté universitaire à titre de commis de bibliothèque depuis le 28 juin 2000;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Murielle Laberge, appuyée par Manel Kammoun,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Diane Richard.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7372**

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lynda Thibault.

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475e réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** que madame Lynda Thibault est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024;

**ATTENDU** la contribution de madame Lynda Thibault à la communauté universitaire à titre de technicienne en administration – gestion départementale depuis le 15 mars 1989, ainsi qu'à titre d'agente d'admission et d'inscription depuis le 10 janvier 2022;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Murielle Laberge, appuyée par Manel Kammoun,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE DÉCERNER** le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lynda Thibault.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **PROJET DE RÉSOLUTION 475-CA-7373**

concernant les modifications au *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** le *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais*;

**ATTENDU** les nouveaux processus d'accueil et d'intégration administrative et financière établis à l'été 2024 et visant à réduire les mauvaises créances en s'assurant que les personnes étudiantes s'acquittent de leurs frais à la date prévue;

**ATTENDU** l'analyse de ce qui se fait dans les autres universités québécoises;

**ATTENDU** le souci de cohérence entre le texte du *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais* et la procédure du paiement unique qui sera effective à compter du trimestre d'hiver 2025;

**ATTENDU** les recommandations du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Diane Richard, appuyée par Manel Kammoun,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le retrait de la provision suivante de l'article 5.2 :

- Pour être éligible à un calendrier de paiement comprenant deux versements, le montant total exigible des frais de scolarité pour le trimestre doit être supérieur au seuil établi par la direction. Le montant de chacun des versements est établi par l'Université, et non par l'étudiant.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **RÉSOLUTION 475-CA-7374**

concernant l'approbation du Protocole d'accord entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et l'Université Gustave Eiffel - ESIEE Paris (France);

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475e réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** la volonté de l'UQO d'intensifier l'internationalisation de l'enseignement et de la recherche, et son rayonnement international;

**ATTENDU** le projet du Protocole d'accord de collaboration;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Muriel Laberge, appuyée par Simon Pierre Parfait Essounga,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le Protocole d'accord entre l'Université du Québec en Outaouais – UQO (Canada) et l'Université Gustave Eiffel - ESIEE Paris (France);

**DE MANDATER** la rectrice pour signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le Protocole d'accord;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, toute entente spécifique découlant de cet Accord-cadre de collaboration.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale,

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7375**

concernant le projet d'ouverture des admissions au certificat en droit général

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** le projet de création d'un certificat en droit général (annexe 1);

**ATTENDU** les résolutions de l'assemblée départementale du Département de droit concernant l'adoption des descriptifs de cours du certificat en droit général (annexe 2);

**ATTENDU** la résolution UQO-CM1DT-14 du conseil de module de droit concernant le projet de création du certificat en droit général (annexe 3);

**ATTENDU** la résolution de la sous-commission des études du 27 août 2024 donnant un avis favorable au projet de création d'un certificat en droit général (annexe 4);

**ATTENDU** la résolution de la commission des études du 5 septembre 2024 approuvant la création d'un certificat en droit général (annexe 5);

**ATTENDU** que la proposition d'ajout d'une ressource professorale sera traitée conformément au processus habituel d'attribution des postes de professeur·es et ne constitue pas une condition à l'ouverture du programme;

**ATTENDU** les explications de monsieur Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Marie-Josée Bourget, appuyée par Thaïs Dubé-Bédard,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'OUVRIER** les admissions au certificat en droit général au campus de Gatineau, selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, au trimestre d'automne, et ce, à compter du trimestre d'automne 2025;

**DE FIXER** le contingentement au certificat en droit général à 70 personnes étudiantes par année;

**DE RATTACHER** le certificat en droit général au Module de droit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION****RÉSOLUTION 475-CA-7376**

concernant le projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en informatique - régime coopératif (6627) au campus de Saint-Jérôme

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** que le baccalauréat en informatique (7833) est offert au campus de Saint-Jérôme depuis le trimestre d'automne 2021;

**ATTENDU** que le baccalauréat en informatique – régime coopératif (6627) est offert au campus de Gatineau seulement;

**ATTENDU** que le régime coopératif vise à faciliter l'intégration des personnes étudiantes au marché du travail;

**ATTENDU** la demande des employeurs à embaucher des stagiaires coop en informatique dans la région des Laurentides et du grand Montréal;

**ATTENDU** l'effectif étudiant du baccalauréat en informatique (7833) offert au campus de Saint-Jérôme et du baccalauréat en informatique – régime coopératif (6627) offert au campus de Gatineau (annexe 1);

**ATTENDU** la résolution 2024-CMI-008 du conseil de module de l'informatique du 26 juin 2024 concernant le projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en informatique – régime coopératif (6627) au campus de Saint-Jérôme (annexe 2);

**ATTENDU** la résolution 418-CE-3381 de la commission des études du 5 septembre 2024 concernant le projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en informatique - régime coopératif (6627) au campus de Saint-Jérôme (annexe 3);

**ATTENDU** les explications de monsieur Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par Manel Kammoun,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'OUVRI**R les admissions au baccalauréat en informatique – régime coopératif (6627) au campus de Saint-Jérôme selon un régime à temps complet, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter du trimestre d'automne 2025;

**DE FIXER** le contingentement à 30 personnes étudiantes au trimestre d'automne et à 15 personnes étudiantes au trimestre d'hiver.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7377**

concernant le projet de modification de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts (1833, 1834, 1961, 1962)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** la résolution 411-CE-3335 de la commission des études du 18 janvier 2024 concernant le dossier d'évaluation périodique de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts (1833, 1834, 1961, 1962) (annexe 1);

**ATTENDU** le projet de modification de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts (1833, 1834, 1961, 1962) (annexe 2);

**ATTENDU** la résolution CP-2EdAC-2024-05-10-1 du comité de programme de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts du 10 mai 2024 approuvant le projet de modification du programme (annexe 3);

**ATTENDU** les résolutions 20240516-001-APÉDAC-697, 20240516-001-APÉDAC-698 et 20240516-001-APÉDAC-700 de l'assemblée professorale de l'École des arts et cultures du 16 mai adoptant les descriptifs des nouveaux cours et des cours modifiés (annexe 4);

**ATTENDU** la résolution 157-SCE-359 de la sous-commission des études du 27 août 2024 recommandant à la commission des études l'approbation du projet de modification de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts (1833, 1834, 1961, 1962) (annexe 5);

**ATTENDU** la résolution 418-CE-3382 de la commission des études du 5 septembre 2024 concernant le projet de modification de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts (1833, 1834, 1961, 1962) (annexe 6);

**ATTENDU** les explications de monsieur Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Manel Kammoun, appuyée par Marie-Josée Bourget,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la modification de l'intitulé des concentrations de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts comme suit à compter du trimestre d'automne 2025 :

- concentration muséologie (recherche);
- concentration pratiques des arts (recherche création);
- concentration action culturelle (professionnelle);

**D'APPROUVER** la modification des conditions d'admission de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts à compter du trimestre d'automne 2025;

**DE FIXER** le contingentement annuel de chacune des concentrations de la maîtrise en muséologie et pratiques des arts comme suit à compter du trimestre d'automne 2025 :

- 4 personnes étudiantes à la concentration muséologie (recherche);
- 8 personnes étudiantes à la concentration pratiques des arts (recherche création);
- 6 personnes étudiantes à la concentration action culturelle (professionnelle).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7378**

concernant la nomination d'un membre interne au comité exécutif de l'UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** l'article 40 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

**ATTENDU** les articles 96 et suivants du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

**ATTENDU** que le conseil d'administration doit procéder à la nomination des membres internes et externes du comité exécutif en vertu de l'article 57.6 a) du *Règlement général*;

**ATTENDU** la fin du mandat d'un membre interne, soit monsieur Vincent Beauséjour, le 25 septembre 2024;

**ATTENDU** que la durée des mandats est de deux (2) ans;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Manel Kammoun, appuyée par Adel El Zaïm,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** Vincent Beauséjour, à titre de membre interne du comité exécutif, pour un mandat de deux (2) ans commençant le 26 septembre 2024 et prenant fin le 25 septembre 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7379**

concernant la nomination des membres du comité d'audit externe de l'UQO pour l'année 2024-2025

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue le lundi 23 septembre 2024 à 16 h 30 au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** les articles 81 et 82 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition et le mandat du comité d'audit externe;

**ATTENDU** que les membres des comités sont normalement nommés lors de la première séance du conseil d'administration en septembre;

**ATTENDU** que le président ou la présidente du conseil d'administration est membre d'office de tout comité du conseil;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Muriel Laberge, appuyée par Manel Kammoun,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** Alexandre Mathieu membre du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2024-2025;

**DE NOMMER** Thaïs Dubé-Bédard membre du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2024-2025;

**DE NOMMER** Najat Kamal membre du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2024-2025;

**DE NOMMER** Najat Kamal à titre de présidente du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2024-2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7380**

concernant l'attestation de respect des conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévues à l'article 5.11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année 2023-2024

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

**ATTENDU** que depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018, les conditions de rémunération accordées à un membre du personnel de direction supérieure doivent être conformes aux conditions d'encadrement de la rémunération prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

**ATTENDU** que ces conditions d'encadrement comprennent des responsabilités pour les conseils d'administration à l'égard d'un cadre de rémunération, ainsi que des responsabilités pour les établissements encadrant la reddition de comptes et la transparence;

**ATTENDU** que conformément à l'article 5.11 desdites Règles, chaque établissement doit transmettre au ministre de l'Enseignement supérieur un rapport d'audit portant sur l'application et le respect des conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure, et ce, au plus tard le 31 octobre de chaque année;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Marie-Josée Bourget, appuyée par Alexandre Mathieu,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ATTESTER** que l'Université du Québec en Outaouais respecte les conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévues à l'article 5.11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale,

Sophie Ouellet

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 475-CA-7381**

concernant l'adoption du Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO pour l'exercice 2024-2025

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa 475<sup>e</sup> réunion tenue au pavillon de Saint-Jérôme, 5, rue Saint-Joseph, au local J-0105 et en visioconférence.

**ATTENDU** les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

**ATTENDU** que depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018, les conditions de rémunération accordées à un membre du personnel de direction supérieure doivent être conformes aux conditions d'encadrement de la rémunération prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

**ATTENDU** que ces conditions d'encadrement comprennent des responsabilités pour les conseils d'administration à l'égard d'un cadre de rémunération, ainsi que des responsabilités pour les établissements encadrant la reddition de comptes et la transparence;

**ATTENDU** le *Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO* adopté le 29 octobre 2018 (résolution 413-CA-6292);

**ATTENDU** que le Cadre est toujours conforme aux conditions de rémunération des cadres supérieurs prévues à la règle 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de Marie-Josée Bourget, appuyée par Alexandre Mathieu,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le *Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO* pour l'exercice 2024-2025, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par:*

---

La secrétaire générale,

Me Sophie Ouellet